



LOUSTICS 'INFOS

Janvier-Février-Mars
2022

n° 52

ÉDITO

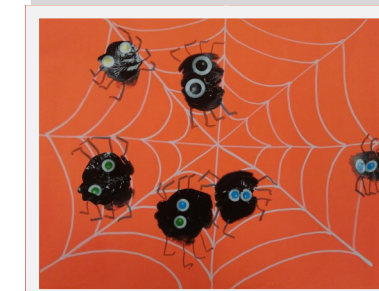
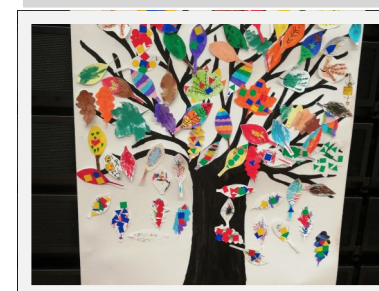
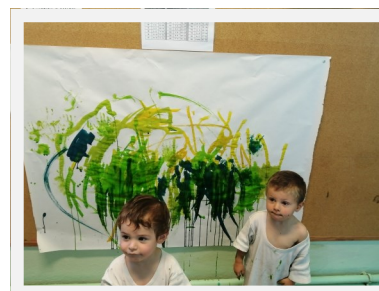
Bonjour,

2021 s'achève et ce fut encore une année bien particulière. Malgré tout nous sommes ravies d'avoir pu continuer à vous accueillir pendant nos permanences sur rendez-vous et sur les temps d'animation. Et ça fait du bien de se retrouver.

2022 sera marquée par la mise en place de la nouvelle convention collective dont vous aurez plus d'informations courant janvier. Les animations, formations, temps d'échange et de rencontre viendront également rythmer cette année.

En attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons de douces fêtes de fin d'année, que ces moments avec vos proches vous ressource et vous apportent l'énergie nécessaire pour attaquer 2022.

Les animatrices du relais
Catherine ANDRIEUX
Claire LAB



Sommaire :

- Édito p.1
- Accueil du public p.1
- Formation continue p.2
- Nouvelle convention p.2
- Monenfant.fr p.2
- Planning activités p..3 et 4
- Dossier pédagogique p.5
- Idées d'activités : p. 6

Pour nous joindre
03 81 37 19 40
rpe@valentigney.fr

Accueil du public
sur rendez-vous

A Audincourt :

Espace Service Public (à côté du CCAS) :

Les jeudis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

Au 14 avenue Foch :

les lundis de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous

Le relais est un service gratuit géré par la Ville de Valentigney. Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil Départemental du Doubs et des communes partenaires.

A Valentigney :

Au Relais Petite Enfance « Les Loustics » : 12 rue de Valmont

- Les mardis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous

- Les mercredis de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous

A Mandeure : à la médiathèque sur rendez-vous

Les mercredis de 13 h30 à 15 h

Formation continue : 58 h/an

Droit à la formation continue

Tout assistant maternel en emploi peut partir en formation continue dès la 1ère heure travaillée. Il bénéficie de 58 h par an et perçoit une indemnité de formation et le remboursement de ses frais (trajets et repas).

La formation aux premiers secours (SST) n'entre pas dans les 58 heures. Vous pouvez donc la suivre en supplément.

Pour participer à une formation, contactez le relais au **03.81.37.19.40**.

Formation	Périodes	Ram à contacter
Préparation du certificat (SST) « Sauveteur Secouriste du Travail » SST Initial	1er trimestre 2022 Dernier trimestre 2022 2ème semestre 2022 22 janvier et 5 février 2022	RPE Valentigney RPE CC2VV RPE ETUPES RPE Voujeaucourt
Droits et devoirs dans l'exercice de sa profession	22 janvier, 05 février et 05 mars 2022 1er semestre 2022	RPE Vieux-Charmont RPE Etupes
Approches pédagogiques plurielles, penser ses pratiques autrement	Mars avril 2022 Mai juin 2022	RPE Vieux-Charmont RPE CC2VV
Favoriser la bientraitance envers les enfants, prévenir les douces violences	2ème semestre 2022	RPE Etupes
Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût	1er semestre 2022	RPE Etupes
Alimentation niveau 2	Janvier 2022	RPE Etupes
Les clés d'une bonne relation de travail avec l'employeur: communication et organisation	1er semestre 2022 2ème semestre 2022	RPE Etupes RPE Hérimoncourt
Neurosciences : les nouvelles connaissances sur le développement global de l'enfant	2ème semestre 2022 1er trimestre 2022	RPE Etupes RPE CC2VV
Prévention et gestion des troubles alimentaires	3ème trimestre 2022	RPE Hérimoncourt

La nouvelle Convention Collective

La nouvelle convention marquera un tournant dans la profession avec de nouveaux points revus à l'avantage des assistants maternels.

Dès le mois de janvier nous vous inviterons à participer à une réunion d'information en visioconférence afin de connaître les principaux changements relatifs à votre profession.

Inscription sur le site monenfant.fr

Depuis le 1er septembre 2021, les assistants maternels ont l'obligation de s'inscrire et de mettre à jour leurs disponibilités sur le site monenfant.fr qui a fait peau neuve. Plus simple d'utilisation et toujours gratuit pour les assistants maternels et les parents, il vous permettra d'avoir plus de visibilité auprès des parents employeurs.

RAPPEL

JANVIER - FEVRIER 2022



RELAIS « LES LOUSTICS »
12 RUE DE VALMONT

Téléphone : 03 81 37 19 40

Messagerie : rpe@valentigney.fr

J
A
N
V
I
E
R

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 Jeux	4 <i>Eveil Musical</i>	5	6 <i>Lis avec moi</i>	7 <i>Yoga</i>
10 <i>Atelier Cuisine</i>	11	12 <i>Accueil Libre</i>	13 <i>Bricolage/ Peinture</i>	14 <i>Bébé Sport</i>
17 <i>Histoires/ Comptines</i>	18 <i>Eveil Musical</i>	19 <i>Accueil Libre</i>	20 <i>Atelier Cuisine</i>	21 <i>Lis avec moi</i>
24 <i>Eveil Sensoriel</i>	25	26	27 <i>Théâtre Ombres Chinoises</i>	28 <i>Bébé Sport</i>
31 Bricolage/ Peinture				



F
E
V
R
I
E
R

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1 <i>Eveil Musical</i>	2 <i>Accueil Libre</i>	3 <i>Lis avec moi</i>	4 <i>Lis avec moi</i>
7 <i>Bricolage/ Peinture</i>	8	9 <i>Accueil Libre</i>	10 <i>Atelier Cuisine</i>	11 <i>Bébé Sport</i>
PAS D'ANIMATION DU 14 AU 20 FEVRIER				
21 Eveil Psychomoteur	22	23	24 <i>Bricolage/ Peinture</i>	25 <i>Eveil Sensoriel</i>
28 <i>Comptines/ Histoires</i>				

MARS 2022

RELAIS « LES LOUSTICS »
12 RUE DE VALMONT

Téléphone : 03 81 37 19 40

Messagerie : rpe@valentigney.fr

M
A
R
S

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1 Eveil Musical	2	3 Eveil Psychomoteur	4 Yoga
7 Bricolage/ Peinture	8	9 Accueil Libre	10 Eveil Sensoriel	11 Bébé Sport
14 Atelier Cuisine	15 Eveil Musical	16	17 Llis avec moi	18 Lis avec moi
21 Théâtre Ombres Chinoises	22	23 Accueil Libre	24 Bricolage/ Peinture	25 Bébé Sport
28 Eveil Sensoriel	29 Eveil Musical	30	31 Eveil Psychomoteur	

Espace Japy Cité de l'enfant 15 Avenue de la Filature Audincourt De 9h45 à 10h45	Médiathèque 4 rue des Ecoles Mandeure De 9h30 à 11h	Les Loustics 12 Rue de Valmont Valentigney De 9h30 à 11h	Les Forges Centre Social Renée Lods 14 Avenue Foch De 9h30 à 11h
---	---	--	---



Toutes les animations ont lieu sur inscription uniquement.

Remise obligatoire de la fiche d'inscription signée par les parents et l'assistante maternelle.

Merci d'informer l'animatrice de tout désistement afin de libérer la place pour une autre personne.

Dossier pédagogique

L'ENFANT ET LES ÉCRANS : POSITIF OU NÉFASTE ?



Que ce soit le téléphone, la tablette, la télévision ou la console de jeu, ces écrans font partie du quotidien de la plupart des familles. En général, les enfants les aiment beaucoup. Les écrans devraient toutefois être utilisés avec modération afin de diminuer les risques associés tout en profitant de leurs bons côtés.

Quelques recommandations :

Avant 2 ans :

Les enfants de moins de 2 ans ne devraient pas être exposés à la télévision ou à tout autre écran.

De 2 à 5 ans :

Les enfants de cet âge ne devraient pas passer plus de 1 heure par jour devant un écran, tous appareils confondus.

Pour les plus de 5 ans :

Pour les enfants de cet âge, aucun temps d'écran maximal n'a été suggéré. Il faut plutôt privilégier une utilisation saine des écrans qui ne nuit pas aux activités scolaires, à l'activité physique, au sommeil et aux activités sociales des enfants, car ces activités doivent être priorisées.

Les effets des écrans

Avant 3 ans, l'enfant a besoin d'interagir avec son environnement en utilisant ses cinq sens. Il vaut mieux éviter une exposition aux écrans qui ne permettent aucune interactivité sensori-motrice et privilégier les interactions et les activités motrices. Les écrans peuvent être néfastes pour le développement s'ils prennent trop de place dans la vie d'un enfant. Il est recommandé d'éteindre les écrans au moins 1 heure avant d'aller dormir car l'exposition aux écrans avant de se coucher peut nuire au sommeil.

Conséquences sur les enfants

De nombreuses études ont montré que les écrans provoquent un retard dans le développement de l'enfant. L'académie de médecine préconise un usage modéré des écrans par les enfants car une surexposition augmente le risque de troubles du sommeil, d'un mauvais développement, notamment cérébral, de problèmes de santé, d'une moins bonne motricité, de difficultés d'attention ou encore des comportements d'agressivité. Ils appellent alors à une régulation de la part des adultes.

Utiliser les écrans pour calmer un enfant ?

Certains parents sont attirés par l'idée de proposer un écran à leur enfant lorsqu'il est surexcité afin de le calmer. Le danger avec cette stratégie est que l'enfant soit surstimulé par le contenu (effets spéciaux, son trop fort...). De plus, l'enfant n'apprend pas à contrôler son humeur, il aura alors toujours besoin d'un écran pour gérer ses comportements et ses émotions. Les écrans ne sont pas une solution pour calmer l'enfant.

Des études ont prouvé que les écrans ont un impact négatif sur l'enfant : l'énervement. Un enfant sur les écrans est un enfant plus énervé d'une manière générale.

Les écrans ont-ils un coté positif ?

Bien sûr, les écrans n'ont pas que de mauvais côtés. Ils procurent du plaisir et peuvent aider l'enfant à renforcer certains apprentissages notamment avec les écrans interactifs. Pour cela, il faut privilégier l'interaction avec l'enfant. En ce qui concerne la télévision, les émissions de qualité pour enfants peuvent favoriser le développement d'attitudes positives, comme le respect des différences ou encore favoriser le langage chez les enfants de 2 ans et plus.

Malgré tout, les écrans ne doivent pas remplacer les interactions avec les adultes et les autres enfants ni les jouets traditionnels (ex. : cubes en bois, casse-têtes, poupées, petites voitures).

Pour aller plus loin :

Les écrans et les enfants (naitreegrandir.com), juin 2019.
Enfant et écrans de 0 à 2 ans à travers le suivi de cohorte Elle de Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre | Cairn.info, 2019

Activités

C'est l'hiver

Brr! Brr! Brr!
 Il fait froid! Froid! Froid!
 Pour nous réchauffer,
 Nous allons taper!
 Avec les mains, (2 fois)
 Avec les pieds, (2 fois)
 Sur les genoux, (2 fois)
 Puis avec les bras! (faire le moulin)
 Tournez, tournez, arrêtez!
 Nous sommes réchauffés!!



Attrape-Soleil Hivernal



Pour réaliser cet attrape-soleil, vous aurez besoin d'un moule en silicone, de corde, de divers éléments naturels, d'eau, d'une pipette et d'un congélateur.

Profitez de cette activité pour aller vous promener avec les enfants en forêt et ramassez avec eux différents éléments naturels (épinettes de sapin, boules de houx, différentes feuilles, du lichen, des fougères, des petites pommes de pin, etc).

Dans un moule en silicone suffisamment grand, laissez les enfants disposer les différents éléments et ajouter l'eau délicatement à l'aide d'une pipette. N'oubliez pas de mettre un morceau de corde pour pouvoir accrocher votre attrape-soleil.

Laissez prendre au congélateur minimum 5h et accrochez-le à un arbre par exemple. L'enfant pourra observer le jeu de transparence avec le soleil.

LE GATEAU BONHOMME



Ingrédients pour le gâteau

- 4 œufs
- 180 g de farine
- 180 g de sucre
- 180 g de beurre mou
- 1/2 sachet de levure chimique
- 1 moule à cake beurré de 20 cm de long environ

Préparation du gâteau

1. Préchauffer le four à 150 °C.
2. Dans un grand saladier, écraser les dés de beurre à l'aide d'une fourchette.
3. Ajouter le sucre et bien mélanger. Puis ajouter 3 œufs entiers et un jaune et bien mélanger. Garder le blanc du quatrième œuf dans un bol.
4. Mélanger la farine et la levure et ajouter ce mélange à la préparation.
5. Verser la pâte dans le moule, et mettre au four 40 à 50 minutes.
6. Une fois refroidi, démouler le gâteau sur une grande assiette.

Ingrédients pour le glaçage

- 1 blanc d'œuf
- 150 g de sucre glace
- 1/2 citron

Préparation du glaçage

1. Dans un bol, mettre le blanc d'œuf et quelques gouttes de jus de citron.
2. Ajouter le sucre glace petit à petit, en mélangeant énergiquement à l'aide d'un fouet ou d'une fourchette.
3. Lorsque ce mélange est bien blanc, lisse et crémeux, c'est prêt. Laisser à température ambiante jusqu'à utilisation.

Décoration du gâteau

Recouvrir le dessus et les côtés du gâteau avec le glaçage, et ajouter les décorations (voir photo de la recette à télécharger ci-dessous). Au contact de l'air, le glaçage blanchit. Il durcit, et les éléments restent bien collés !

Astuce

Lorsque le glaçage a bien durci, enlever la première part du gâteau pour faire tenir le bonhomme debout .

